



Demande de césure

Articles D611- 12 à D611-20 du code de l'éducation.

Décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021 pris en application des articles L.124-1-1 et L.124.3 du code de l'éducation

L'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la césure dans les formations dispensées par les établissements d'enseignement supérieur ;

La circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en oeuvre de suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics

Année universitaire/.....

Composante :

Demande à déposer auprès du service de scolarité de votre composante au plus tard le :

- **10 juillet de l'année « N »** pour une période de césure débutant au 1^{er} semestre de l'année universitaire « N/N+1 »
- **30 octobre de l'année « N »** pour une période de césure débutant au 2^{ème} semestre de l'année universitaire « N/N+1 »

Ce dispositif n'est pas ouvert aux bénéficiaires de la formation continue, ni aux apprentis.

Je soussigné (e) :_Nom:

Prénoms :

Date et lieu de naissance

Adresse postale :

Téléphone fixe ou mobile :

Courriel :

Je suis inscrit (e) en : (Formation à préciser type de diplôme – Mention – parcours – Année de formation)

Type de diplôme

Mention

Parcours

Année de formation

Demande une période de césure

☐ Semestre 1

☐ Semestre 2

☐ L'année universitaire

Projet personnel ou professionnel de césure (cocher la case correspondante obligatoirement) :

☐	Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant (e) est inscrit (e)
☐	Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger :
☐	☐ Bénévole au sein d'une association
☐	☐ Engagement de service civique ou de volontariat associatif
☐	☐ Volontariat international en administration ou en entreprise
☐	☐ Volontariat de solidarité internationale
☐	☐ Service volontaire européen
☐	Entrepreneuriat
☐	Hors du territoire français
☐	Stage à l'exception des articles D.124-1 et D.124-2 et du 1° de l'article D.124-4 du code de l'éducation

☐ **Demande de mise en oeuvre des modalités**

☐ Modalités de valorisation au travers d'une Unité d'enseignement facultative inscrite dans la maquette ☐ Dispense d'enseignement ou de stage

Date :

Signature de l'étudiant :

Pièces à fournir : A cocher par le service de scolarité

Obligatoirement	
☐	Formulaire de demande dûment complété et signé
☐	Lettre de motivation
☐	Curriculum vitae
☐	Description complète du projet détaillant la nature, les modalités de mise en œuvre et les objectifs du projet
☐	Copie de la carte étudiant ou ☐ Attestation d'inscription
Selon le type de césure :	
☐	Stage : Accord préalable de réalisation d'un stage par l'organisme d'accueil
☐	Service civique : Attestation d'accord par l'organisme d'accueil
☐	Activité salariée : Contrat de travail ou accord préalable d'embauche
☐	Etudiant –entrepreneuriat : Une déclaration sur l'honneur ou une attestation d'inscription ou d'engagement
☐	Engagement associatif ou bénévole : Statut associatif ou attestation du président de l'association ou de son représentant
☐	Autre formation : Attestation d'inscription

Doctorant obligatoirement	
☐	Lettre motivée de demande accompagnée de l'accord du directeur de thèse

Tout dossier incomplet, mal rempli ou hors délai sera considéré comme irrecevable.

RESERVE A L'ADMINISTRATION			
Proposition du responsable de la formation :			
☐ Favorable		☐ Défavorable : (A justifier)	
☐	Favorable avec modalités de valorisation : Au travers d'une Unité d'Enseignement (UE) facultative inscrite dans la maquette	☐ A préciser :	
☐	Favorable avec dispense d'enseignement ou de stage A préciser :		
Avis de la commission polaire de césure			
☐ Favorable		☐ Défavorable : (A justifier)	
☐	Favorable avec modalités de valorisation : Au travers d'une Unité d'Enseignement (UE) facultative inscrite dans la maquette	☐ A préciser :	
☐	Favorable avec dispense d'enseignement ou de stage A préciser :		

Décision du président de l'établissement

☐ Favorable

☐ Défavorable : *(A justifier)*

☐	<u>Favorable avec modalités de valorisation :</u> Au travers d'une Unité d'Enseignement (UE) facultative inscrite dans la maquette	☐ A préciser :	
☐	Favorable avec dispense d'enseignement ou de stage A préciser :		

Délais et voies de recours en cas d'avis défavorable :

En cas de décision défavorable, vous pouvez solliciter auprès du chef d'établissement le réexamen de votre demande par recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision refus.

Conformément à l'article R.421.1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi d'un recours contentieux contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification .

Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis le site <https://www.telerecours.fr>